



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six juillet deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie le deux août deux mille vingt et un à dix-huit heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Clémence COQUATRIX, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Madame Anita MENANT, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM.

Absents excusés : Madame Pascale MAYEUR (pouvoir donné à Madame Marie-France REYMOND), Madame Emilie BORDIER (pouvoir donné à Madame Clémence COQUATRIX), Monsieur Christophe RETIF.

Madame Carine BIELLE démissionnaire.

Monsieur Sofiane KISSOUM a été élu secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 23 juillet 2021,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Camping municipal : approbation des contrats et des tarifs des résidents,
- 4) Camping municipal : approbation du règlement intérieur et du plan du camping,
- 5) Camping municipal : cession d'un mobil-home d'un résident,
- 6) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-huit heures. Il informe l'assemblée que Madame BIELLE a donné sa lettre de démission ce jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUILLET 2021

Délibération N°DCM-098-21

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 23 juillet 2021 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-098B-21

Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 23 juillet 2021 :

NEANT

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Budget CAMPING

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Droit de préemption urbain

Monsieur le maire, informe des biens non préemptés depuis le 23 juillet 2021 :

NEANT

3- CAMPING MUNICIPAL : APPROBATION DES CONTRATS ET DES TARIFS DES RESIDENTS

Délibération N°DCM-099-21

Monsieur le maire expose que lors de l'approbation des tarifs en mars dernier (DCM-037-21), il y a eu un oubli.

En effet, les tarifs des locations saisonnières avaient été approuvés, sans ceux des résidents.

Afin de réparer cet oubli, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les contrats types en annexe et les tarifs fixés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs et les contrats soumis aux résidents.

4- CAMPING MUNICIPAL : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU PLAN DU CAMPING MUNICIPAL

Délibération N°DCM-100-21

Monsieur le maire expose que lors du vote des tarifs 2021 (DCM-037-21), il avait été omis de valider le règlement intérieur et le plan du camping. Afin de rectifier la situation, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le règlement intérieur et à valider le plan du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le règlement intérieur et le plan du camping en annexe.

5- CAMPING MUNICIPAL : CESSION D'UN MOBIL-HOME D'UN RESIDENT

Délibération N°DCM-101-21

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu le 21 juillet dernier. Un résident, Mr P. fait part de difficultés au sein du camping avec son animal de compagnie. C'est pourquoi il informe la collectivité du fait d'accepter de faire une transaction :

Mr P. cède son mobil-home à titre gratuit en contrepartie la commune accepte de ne pas facturer de charges pour l'année 2021.

Vu l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune,

Vu la délibération D-063-20 en date du 15 juin 2020, par lequel le Conseil municipal a attribué des délégations au maire, et notamment l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Considérant que l'acceptation du don du mobil-home au sein du camping municipal est grevée de conditions,

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur :

- l'acceptation du don du mobil-home de Mr P.,
- la gratuité de l'occupation pour 2021, entraînant la non facturation des charges dues par le résident du camping municipal,
- l'autorisation donnée à Monsieur le maire à signer tout document ou convention avec le propriétaire lors de l'état des lieux du mobil-home avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don du mobil-home de Mr P.,
- d'accepter la gratuité de l'occupation pour 2021, entraînant la non facturation des charges dûes par le résident du camping municipal,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document ou convention avec le propriétaire lors de la transaction et de l'état des lieux du mobil-home avec la commune.

6- QUESTIONS DIVERSES

Festiloir

Monsieur le maire informe la municipalité que la manifestation s'est bien déroulée avec une fréquentation autour de 200 personnes. La visite de la ville en fin d'après-midi organisée par le Pays d'Art et d'Histoire a également été appréciée par des visiteurs qui n'étaient pas de La Chartre.

Journée du 17 septembre

Monsieur le maire informe qu'une journée avec la présence de France Bleu Maine est en cours d'organisation. Le programme est en cours d'élaboration.

Journée citoyenne du 25 septembre

Monsieur le maire souhaite que les thématiques soient abordées lors de la prochaine lettre chartraine. Toute l'organisation est à planifier. La possibilité de faire un repas champêtre pour clôturer la journée ainsi que le report du feu d'artifice à cette date est aussi évoqué.

Marché de Noël

Monsieur le maire évoque également le report de la prestation musicale prévue initialement pour le 13 juillet. Après échange avec les élus, il apparaît opportun de planifier la prestation lors du marché de Noël. La date du 11 décembre apparaît la plus judicieuse.

Tourisme

Madame GILLE-AYBES fait part d'une demande de la part des touristes. Il n'y a pas de cartes postales de la commune en vente dans les commerces de la ville.

Dératisation

Monsieur le maire informe qu'un passage supplémentaire aura lieu le 05 août, vu la quantité de rats visibles.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Lundi 20 septembre 2021 à 20h30.

Séance levée à 19h00.

Signatures :

~~Michel DUTHEIL~~

Marie-France REYMOND

~~Christophe RETIF~~

~~Pascale MAYEUR~~

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

Clémence COQUATRIX

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

~~Emilie BORDIER~~

Marie-Dominique GILLE-AYBES